

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

www.chroniquedelasemaine.com

FAIT DIVERS

LA VOITURE DE LA DISCORDE ^{P.4}

Agrandissement de la famille du gouvernement :

Antoine GBGBENI nommé
à la tête du ministère de l'Eau,
de l'Assainissement et de
l'Hydraulique villageoise ^{P.3}

Les acteurs du dialogue inter togolais à la pause:

Les discussions bientôt délocalisées à Accra pour permettre à Tikpi Atchadam d'expliquer le mécanisme du retour à la Constitution de 92



Des émissaires du président ghanéen au chevet des acteurs politiques togolais...



... Atchadam Tikpi Salifou ^{P3}

Réduction de la pauvreté dans le canton de Djagblé :

Faure Gnassingbé lance les travaux d'aménagements hydroagricoles et d'infrastructures socio-économiques



Le Président Faure Gnassingbé lançant les travaux ^{P.4}

Pour un rapprochement de l'administration des administrés :

Le préfet d'Agoè Awate Hodabalo en tournée dans tous les villages du canton de Togblé -Kopé ^{P.2}



Le Préfet Awaté (au milieu) lors de la sensibilisation

Dialogue politique:

Le NET propose une Constitution qui repose sur un mécanisme solide et non centrée sur des personnes ^{P.4}



Gerry K. Taama, Pdt du NET



Burkina Faso :

^{P.6&7}

Procès du Putsch du 16 septembre 2015 au Burkina Faso, un procès historique

Pour un rapprochement de l'administration des administrés :

Le préfet d'Agoè Awate Hodabalo en tournée dans tous les villages du canton de Togblé-Kopé

Le nouveau préfet d'Agoè-Nyivé, le Col Awaté Hodabalo, est en tournée depuis hier dans les villages du canton de Togblé-Kopé en vue d'échanger avec ses administrés.

Cette tournée vise selon la délégation, à connaître d'abord tous les villages de la préfecture, ensuite à rapprocher l'administration des administrés afin que ceux-ci participent activement au développement de leurs localités respectives.

Enfin, elle constituera un cadre de discussion et d'échanges avec les villageois sur les projets du gouvernement dans chaque localité et



Une vue de l'assistance

la possibilité de les réaliser de concert avec les comités villageois de développement (CVD) et les comités de développement de quartier (CDQ).

Les représentants des

cinq premiers villages visités par le préfet et sa délégation (Zilidji, Botokopé, Dikamé, Kotocoli-Zongo et Haoussa-Zongo) ont soumis trois principales doléances à savoir : la réfection des routes et leur

bitumage, l'élargissement du réseau électrique et la mise à disposition des populations de l'eau potable.

Le chef canton de Togblé Kopé Drah Kpodo, après s'être réjoui de l'initiative du préfet de visiter tous les villages du canton afin de s'imprégner des réalités et difficultés du canton, a témoigné la reconnaissance de ses administrés au chef de l'Etat pour les efforts et les actions d'envergure qu'il ne cesse de mener au profit de leur canton.

Le préfet Awaté Hodabalo, a partout exprimé la joie qui l'anime suite à l'accueil qui lui a été réservé. Au sujet des doléances exprimées dans

chaque village, le colonel Awaté rassure les populations et leur promet une réponse des autorités administratives. " Les doléances que vous avez exprimées sont légitimes et sont au cœur des préoccupations du gouvernement. Elles seront prises en compte dans un futur proche ", a-t-il affirmé. Pour ce faire, le préfet a invité chacun à jouer sa partition en participant activement au développement du canton de Togblé-Kopé et de ses différents villages.

Au Total, 15 villages seront visités par le préfet et sa délégation.

Espoir

Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines :

Nécessité de faire partie de la génération qui mettra fin à ces pratiques déshonorantes

Les femmes continuent d'être victimes des mutilations génitales de tous ordres, malgré de nombreuses sensibilisations à l'endroit des personnes qui s'adonnent à ces pratiques. Des millions de filles et de femmes dans le monde se trouvent confrontées au quotidien à l'excision et aux autres mutilations génitales féminines.

Les mutilations sexuelles sont reconnues par la communauté internationale comme une forme de violence qui touche au moins 200 millions de filles et de femmes dans le monde. Chaque jour, 6 000 filles et femmes environ vont subir ces pratiques, avec des séquelles durables et irréversibles.

Dans le cadre de la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, célébrée le 6 février, des voix s'élèvent pour condamner ces pratiques malsaines. Des initiatives soutenues par le Groupe de la Banque Mondiale à l'instar de celle de Jaha Dukureh, une victime de ces pratiques qui se bat pour mettre fin aux mutilations génitales féminines qu'elle qualifie de " pauvreté planifiée des filles ". Avec d'autres militantes et victimes, Jaha s'est exprimée lors d'un événement récent organisé par le Groupe de la Banque mondiale autour du thème intitulé " Mettre fin aux mutilations génitales féminines : le rôle des lois, de l'éducation et des normes socia-



les ".

Les mutilations génitales féminines sont inextricablement liées à la lutte contre l'extrême pauvreté: elles vont en général de pair avec un mariage précoce et forcé, et un niveau d'instruction inférieur à la moyenne ; les victimes ont plus de risques d'être issues d'un milieu défavorisé et de ne pas parvenir à s'en extraire. Au-delà des chiffres et des statistiques, des chercheurs ont démontré les conséquences de ces pratiques sur la santé sexuelle et le bien-être psychologique des femmes.

Elle a raconté comment, après avoir été excisée un mois après sa naissance, elle n'a réalisé les conséquences de ce traumatisme que beaucoup plus tard, quand elle s'est mariée.

La Banque Mondiale estime que la 1ère étape du combat contre les mutilations génitales passe par la loi et par l'information pour s'assurer que les filles et les femmes connaissent leurs droits. À cette fin, la vice-présidence juridique du Groupe de la Banque mondiale vient de

élaboré pour contribuer au débat sur cet enjeu essentiel pour le développement, part du principe que la connaissance de la loi est un vecteur d'émancipation indispensable pour mettre fin aux mutilations génitales féminines.

En effet, en 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution pressant la communauté internationale à intensifier les actions visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines. Par ailleurs, elle appelait " les États, le système des Nations Unies, la société civile et tous les acteurs concernés à continuer de célébrer le 6 février la Journée

internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines et à en saisir l'occasion pour intensifier les campagnes de sensibilisation et prendre des mesures concrètes ".

Le président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, s'exprimant contre ces pratiques en 2014, déclarait : " En tant que médecin, je comprends l'immense souffrance (des femmes). En tant qu'anthropologue, je vois à quel point ces pratiques sont ancrées, mais aussi qu'il n'y a rien d'inéluctable ".

En espérant la concrétisation de ce changement, la Banque Mondiale appelle à la contribution de tous à ce combat. " Nous pouvons être la génération qui mettra fin à l'excision ainsi qu'à toutes les mutilations génitales féminines ".

Pierre A.

COMMUNIQUE

Il a été porté sur les fonts baptismaux le samedi 17 février 2018 à Lomé, une association de journalistes spécialisées dans les questions de défense et de sécurité dénommée AJ/QDS.

L'association est composée de journalistes s'intéressant aux questions sécuritaires et de défense.

La création de ladite association s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations d'un atelier sous régional tenu du 27 au 29 mars 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire) auquel une délégation togolaise a participé sur la même thématique.

AJ/QDS-Togo a pour objectifs notamment d'accompagner les forces de l'ordre efficacement dans la lutte contre l'insécurité au Togo, à travers la publication, la production et la diffusion de supports d'information, de sensibilisation et d'éducation des populations.

Elle entend également renforcer les capacités des professionnels des médias pour le traitement approprié des questions liées à la défense et à la sécurité et amener les responsables d'organes de presse à accorder une plus grande place aux questions de sécurité et de défense du territoire national.

L'AJ/QDS-Togo veut aussi accompagner le gouvernement et les autres institutions dans la mise en œuvre des politiques communicationnelles en matière de lutte contre l'insécurité et le grand banditisme.

Voici le bureau exécutif de l'AJ/QDS-Togo

Présidente : Ambroisine Mémédé (Agence Savoir News)
Secrétaire Général : Arouna Issaka (Le Patriote)
Secrétaire Général Adjoint : Jean-Baptiste K. Attisso (Corps Diplomatique)
Trésorier général : Yohanes Akoli (Republic of Togo)
Trésorier général Adjoint : Nicolas Koudohah (Le Bâtisseur)
Relation externes : Adjowavi Akotoh (Freelance)
Conseiller : Félix Semdatcha (Télévision Togolaise /TVT)

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récupéré n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Espoir D.
Pierre AGBANDA

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Les acteurs du dialogue inter togolais à la pause: Les discussions bientôt délocalisées à Accra pour permettre à Tikpi Atchadam d'expliquer le mécanisme du retour à la Constitution de 92

Lors de la deuxième séance du dialogue inter togolais le 23 février dernier, le porte-parole du dialogue M. Osei Daniel a dans sa déclaration indiqué que les discussions ont été sincères et que les deux parties ont librement exprimé leur point de vue concernant les questions constitutionnelles. Les tentatives des journalistes pour en savoir s'il y a eu des points d'achoppement au cours des discussions ont été sans réponse.

Cette position du porte-parole du dialogue M. Osei Daniel montre à suffisance que les discussions n'ont pas pu évoluer sur la question des réformes. Or l'on se souvient que lors de la première rencontre du dialogue, non seulement un compromis a été trouvé sur les préalables de l'opposition mais les protagonistes de la crise togolaise ont également abordé le sujet principal du dialogue en l'occurrence le retour à la constitution de 92.

Effectivement le médiateur ghanéen du dialogue le président Nana Akoufo-Addo a posé la question à l'opposition sur le mécanisme pour rétablir cette constitution vieille de 26 ans. Le brillant professeur de droit et doyen de faculté Komi Wolou a perdu son latin car incapable de dire au médiateur la faisabilité de ce retour. L'on s'attendait à ce que la séance du 23 février puisse enfin décanter les choses sur la problématique de ce retour. Mais rien n'a évolué ce qui justifie les difficultés du porte parole à donner une réponse claire aux questions posées par les journalistes.

Seulement voilà l'opposition présente dans la salle des discussions, n'est pas l'inventrice de ce concept. L'homme qui a brandi cette revendication n'est autre qu'un certain Tikpi Atchadam président du parti nationaliste panafricain.

En effet c'est lors de la marche du 19 août 2017 que Tikpi Atchadam a pour la première fois parlé de cette revendication notamment le retour à la Constitution de 92.



Atchadam Tikpi Salifou



Les émissaires du président ghanéen au chevet des acteurs politiques togolais

Aussi bizarre que cela puisse paraître, le chef de file de l'opposition appelé à prendre la tête des manifestations, est rentré dans le jeu en arborant ce nouveau manteau en l'occurrence l'exigence du retour à la vieille Constitution de 92. Et pourtant le 03 août 2017, soit 16 jours avant, le chef de file de l'opposition avait également organisé une marche au cours de laquelle il ne revendiquait que les réformes constitutionnelles et institutionnelles prévues par l'Accord Politique Global (APG).

Jean-Pierre Fabre abandonne brusquement sa revendication originelle pour suivre comme un mouton Tikpi Atchadam et son retour

à la constitution de 92. Le gouvernement soucieux de maintenir un climat de paix en mettant fin à ces marches qui pénalisent sérieusement les commerçants togolais, a très vite envoyé au parlement un projet de loi qui consacre la limitation du mandat présidentiel et des députés à deux et le mode du scrutin à deux tours.

Au lieu que Jean-Pierre Fabre se saisisse de cette opportunité pour un débat à l'hémicycle sur ce projet de loi qui, en réalité, satisfaisait ses préoccupations, il quitte l'Assemblée Nationale pour rejoindre Tikpi Atchadam dans la rue. Le chef de file de l'opposition espérait que la rue devait lui apporter le bonheur.

Comme il n'a pas pu accéder au pouvoir par les urnes, Jean-Pierre Fabre croyait récupérer ce pouvoir dans la rue. Mais malheureusement la rue ne lui a pas non plus porté chance. Il se trouve non seulement obligé d'aller au dialogue mais aussi avec un concept dont il ne maîtrise pas les tenants et les aboutissants. C'est face à cette situation que la coalition souhaite que le dialogue soit délocalisé à Accra, la capitale du Ghana le lieu de résidence actuelle du président du PNP.

Evidemment si le doyen de la faculté de droit Komi Wolou se révèle incapable d'expliquer le mécanisme du retour à la Constitution de 92, il est judicieux que le concep-

teur Tikpi Atchadam soit impliqué directement dans le dialogue pour dire au monde entier le mécanisme requis pour le faire car le président ghanéen a dit lors de la première rencontre, que cette situation ne s'est jamais produite dans aucun pays du monde. Si tel est le cas, le Togo sera le premier pays à rétablir une vieille Constitution de plus de 26 ans en lieu et place d'une nouvelle.

Au moment où les pays du monde sont en perpétuelle réforme pour s'adapter à l'évolution, Tikpi Atchadam comme un passéiste veut tirer le Togo vers le bas. D'où la nécessité pour certains leaders de la coalition d'aller vers cet homme pour qu'il explique le mécanisme du retour à la Constitution de 92 et permettre au dialogue d'évoluer.

Selon un cadre de l'ANC, le président du PNP en refusant de venir au dialogue veut piéger le chef de file de l'opposition Jean-Pierre Fabre. Pour lui Tikpi Atchadam veut évincer le chef de file de l'opposition et prendre le leadership de l'op-

A suivre page 4

Agrandissement de la famille du gouvernement :

Antoine GBEGBENI nommé à la tête du ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise

La famille du gouvernement s'est agrandie depuis mardi dernier. Un nouveau ministre vient de faire son entrée au gouvernement. Il s'agit d'Antoine Lekpa Gbegbeni. Il est officiellement devenu le ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique jusque-là rattaché au ministère de l'agriculture et de l'élevage dirigé depuis 2013 par le Colonel Ouro-Koura Agadazi. Le département de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise est désormais autonome.

Cette nomination découle de l'ambition du Chef de l'État de poursuivre l'exécution du mandat social. Surtout à travers la garantie d'un meilleur accès à l'eau potable. C'est donc bien ce qui a commandé la nomination de M. Antoine



Antoine Gbegbeni

GBEGBENI au Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise.

Fort de ces atouts et de ces expériences, le nouveau ministre accompagnera la politique sociale du gouvernement dans le domaine de l'accès à l'eau potable. Surtout dans les zones rurales où le besoin est évident. Le gouvernement s'étant déjà engagé récemment à travers le Projet d'hydraulique villageoise BID3 d'un coût glo-

bal de 7 milliards de Fcfa, financé par l'Etat et la Banque islamique de développement (BID). Pour ce faire, le nouveau ministre de l'Eau poursuivra donc le défi pour le bonheur des populations.

En choisissant de mettre dans un même département, l'eau, l'assainissement et l'hydraulique villageoise, le chef de l'Etat démontre l'importance qu'il accorde à la rationalisation des ressources, à l'effica-

cité de l'action gouvernementale.

Selon les estimations, les besoins en eau potable dans la capitale Lomé sont de l'ordre de 77.000 m3 par jour, hors jusqu'à ce jour, seulement un peu plus de la moitié de ces besoins sont couverts. Par ailleurs, il s'attèlera à résoudre la problématique de l'assainissement.

Ancien Directeur Général de la société Togolaise des Eaux (TDE), le nouveau Ministre est un homme du domaine. Avant d'être député entre 2007 et 2013 et de ce fait membre de la commission des finances et des échanges de l'Assemblée nationale, Antoine Lekpa Gbegbeni a été administrateur de la S3G Togo (1998 - 2006), et administrateur directeur général de CAP Oil TOGO entre 2001 et 2006.

Espoir

Réduction de la pauvreté dans le canton de Djagblé : Faure Gnassingbé lance les travaux d'aménagements hydroagricoles et d'infrastructures socio-économiques

Le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a lancé, le jeudi 22 février dernier, les travaux du Projet de Développement Rural de la Plaine de Djagblé (PDRD), dans la préfecture de Zio. Initié par l'Etat togolais avec l'appui financier de la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA) et de la Banque Islamique de Développement (BID) pour un montant chiffré à 9,6 milliards de FCFA, ce projet va, à terme, doter le canton de Djagblé et de ses environs, d'infrastructures socio-économiques de base, y compris les aména-



Le Président Faure Gnassingbé lançant les travaux

gements hydroagricoles avec la maîtrise de l'eau sur une superficie de 340 hectares.

Le président Faure Gnassingbé continue tant bien que mal de dérouler son programme à l'agenda de son mandat social. Malgré la situation sociopolitique ten-

due qui prévaut dans le pays, le chef de l'Etat continue tant bien que mal de concrétiser son vœu le plus cher : éliminer la pauvreté dans le pays. Le jeudi dernier, c'est la plaine de Djagblé qui était à l'honneur avec le lancement des travaux du PDRD.

A l'agenda de ce projet

grandeur nature, la construction de pistes rurales, la production de riz et des cultures maraîchères, la promotion de la pisciculture, l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable pour les huit (08) villages de la zone du projet, la construction d'infrastructures scolaires et de santé...

De la parole à l'acte

Le lancement de ces travaux est la concrétisation du vœu du Chef de l'Etat qui avait décidé à l'orée de son quinquennat en cours d'axer différents programmes sur le social.

Après le lancement de plusieurs autres projets dans différentes localités du pays, notamment dans la plaine de l'Oti, de Zio et de Mo, c'était

au tour de la plaine de Djagblé de bénéficier de l'attention du Président de la République. Selon les experts, le PDRD va permettre la création de plus 724 emplois directs et 3400 emplois indirects. C'est une incidence directe en terme de réduction de la pauvreté estimée à un taux qui chute de 67% à 40%.

D'un autre côté, le PDRD, érigé sur une superficie de 340 hectares, permettra à terme de porter à trois (03) tonnes de riz décortiqué le rendement à l'hectare pour une production annuelle de 2.040 tonnes et les revenus des producteurs a plus de huit cent (800) millions de francs CFA par an.

JPB

Dialogue politique:

Le NET propose une Constitution qui repose sur un mécanisme solide et non centrée sur des personnes

Le parti Nouvel Engagement Togolais (NET), bien que n'étant pas présent à la table de négociation aux côtés des partis de l'opposition entend jouer sa partition dans la sortie de crise.

Le parti de Gerry TAAMA en conférence de presse ce 22 février à Lomé s'est exprimé au sujet du cadre électoral et de la constitution dont certains partis de l'opposition exigent un retour à la version originelle.

Selon le président du NET, bien que certains acteurs politiques donnent l'impression d'être les seuls habilités à participer au dialogue, son parti est déterminé à faire entendre sa voix pour une solution heureuse à la crise togolaise.

Selon Gerry Taama, la constitution de 1992 qui alimentent les débats ces derniers temps, comporte certaines lacunes notamment : la superposition d'un régime parlementaire sur un régime de type présidentiel, les pouvoirs du président de la République, élu au suffrage universel, étant presque identiques à ceux du premier ministre nommé par la majorité présidentielle. D'où la nécessité d'apporter une



Gerry K. Taama, président du NET

touche au texte. Pour ce faire, Gerry Taama propose une nouvelle constitution qui, " repose sur un mécanisme solide et non centrée sur des personnes ".

Le NET estime que tout changement est caractérisé par le changement de régime politique et propose par conséquent un régime de type présidentiel où en cas de vacances de pouvoir, le vice-président termine le mandat présidentiel, ce qui évite l'organisation des élections en 60 jours comme dans la constitution actuelle. Dans ce cas de figure, souligne Gerry Taama, le président de la République est le seul responsable de son gouvernement et surtout le pays disposerait d'une assemblée forte qui vote véritablement des lois à exécuter par le pouvoir et non

un gouvernement qui utilise le pouvoir à sa guise. Comme barrière à une éventuelle violation de la constitution à tout moment, le NET introduit une disposition qui sacralise la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux puisqu'elle fait partie des dispositions au même titre que la laïcité et la forme républicaine de l'Etat.

Ces propositions a indiqué le parti, sont faites dans un seul but d'élaborer une constitution équilibrée, impersonnelle, adaptée à nos réalités et d'une portée générale.

Les propositions du NET sont envoyées à la coalition des 14, au gouvernement et au médiateur du dialogue togolais.

Pierre A.

FAIT DIVERS LA VOITURE DE LA DISCORDE

Son directeur lui faisait confiance et ne lui cachait pas ses secrets. Les deux hommes se sont mutuellement fait confiance. Mais le 12 février dernier, tout s'effondre. Arthur, le chauffeur, sans le vouloir, a trahi son patron, Patrick.

Inconsciemment, il a tout révélé à Thérèse, l'épouse légitime de Patrick. Elle sait dorénavant qu'elle est la coépouse de la secrétaire particulière, Béatrice. Plus grave, elle sait encore que son mari a construit une maison et il a acheté une voiture pour sa maîtresse.

Il y a, en effet dix ans déjà, Patrick a accepté de prendre pour épouse Thérèse. Leur mariage a été célébré à la mairie de Lomé devant des caméras et en présence des parents et amis du couple. La joie n'a duré que 10 ans avec à la clé deux enfants issus de cette union. L'image de ce mariage est entrain de ternir avec les révélations sur Patrick, directeur d'une importante société à Lomé.

Le film du feuilleton nous apprend qu'Arthur est allé, sur instruction de son patron, chercher Thérèse à la maison pour faire des courses. Avant de s'y rendre, Arthur est passé d'abord chez le mécanicien pour une petite réparation sur sa voiture. Arrivé chez le mécanicien, celui-ci a trouvé que la panne était grande et qu'il lui fallait beaucoup plus du temps pour la réparer. Aussi a-t-il proposé à Arthur de prendre plutôt la voiture de Béatrice, la secrétaire particulière du directeur Patrick, pour ses courses en attendant la réparation de son véhicule.

Malheureusement, Thérèse a reconnu la voiture de sa rivale. Les tentatives d'Arthur de cacher la vérité se sont révélées inefficaces. Très vite, son mensonge a cédé place à la vérité, l'obligeant donc à tout avouer. Thérèse connaissait bien Béatrice. Elles étaient des amies qui s'aimaient. D'ailleurs, c'est Thérèse qui a offert le poste de secrétaire à sa copine chez son mari. Elle ne savait pas qu'elle était en train d'offrir un " os au chien".

Aux dernières nouvelles, Patrick aurait fait le ménage en expulsant son épouse de son domicile et en déposant une plainte auprès du juge matrimonial.

B. TALOM

Coopération entre le Togo et le Qatar :

Après la visite du ministre Dussey à Doha, un accord en vue sur la réciprocité en matière de promotion et de protection des investissements

La coopération entre le Togo et le Qatar se renforce davantage. C'est le constat fait après la visite d'amitié et de travail effectuée, samedi 24 février, par le ministre togolais des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine, Prof Robert Dussey, à Doha où il a été accueilli par son homologue qatari, Cheick Mohamed Abderrahmane Al-Thani, vice-Premier ministre du Qatar. Les discussions entre les deux hommes ont tourné autour des sujets d'intérêt commun d'ordre bilatéral, tel le renforcement



Tête-à-tête entre les deux hommes

de la coopération, du partenariat économique sans occulter les questions de développement.

Le ministre Robert Dussey

était le weekend dernier à Doha, au Qatar, pour discuter de la coopération entre les deux pays. A l'issue de la rencontre, un communiqué a été rendu public.

D'abord les deux hommes se sont félicités de la qualité des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays avant d'exprimer leur volonté à œuvrer pour le renforcement de cette relation dans le domaine politique, économique, scientifique et culturel. Aussi un accord de coopération sur la réciprocité en matière de promotion et de protection des investissements seront-ils signés entre les deux pays en vue de dynamiser la coopération économique, relève le communiqué conjoint.

Les deux parties s'engagent également " à mettre en place un mécanisme de

consultations diplomatiques périodiques en vue de développer cette coopération. La République togolaise et l'Etat du Qatar se sont, par ailleurs, entendus sur la signature prochaine d'un accord d'exemption réciproque de visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques afin de faciliter les consultations ", précise le communiqué.

Notons que le ministre Robert Dussey est également porteur d'une invitation des autorités qataries à l'endroit du chef de l'Etat togolais, Faure Essozimna Gnassingbé.

JPB

Le front social en ébullition ?

La STT annonce une grève de 48h dans l'administration alors que la CSET menace de paralyser le secteur éducatif

Malgré une situation sociopolitique des plus tendues avec l'ouverture le 19 février dernier d'un interminable dialogue politique, le front social n'en démord pas et semble se mettre dans la danse avec l'annonce simultanée d'un mouvement de débrayage dans le secteur éducatif et dans l'administration togolaise, ce malgré les pourparlers ouverts entre le gouvernement et les acteurs du monde éducatif, notamment.

Le front social est-il de nouveau en ébullition ? En tout cas, les travailleurs togolais vous répondront par l'affirmative. Et pourtant, les discussions entre les parties prenantes sont ouvertes dans les deux secteurs.

Dans l'administration publique, après la grève d'avertissement de 48 h les 21 et 22 Février 2018, la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) vient d'appeler à un autre mouvement de grève de 48h les 28 février et 1er mars.

Selon un courrier adressé au ministre de la Fonction publique, du travail, de l'emploi et de la réforme administrative, la coordinatrice de la STT, Mme Nadou O. Lawson, estime que les " doléances urgentes des travailleurs de l'administration publique " exprimées dans une précédente lettre en date du 17 octobre 2017 n'ayant obtenu aucune réaction de l'autorité, les travailleurs sont " dans l'obligation de réitérer l'appel de



Mme Nadou Lawson (STT)

l'AG du Vendredi 23 février aux travailleurs de l'Administration publique à observer une autre cessation de travail de 48 h les mercredi 28 février et jeudi 1er Mars 2018 dans tous les services de l'Administration Publique du territoire ".

Et comme doléances, la STT note dans sa plateforme revendicative des points comme " le doublement de la valeur indiciaire ", " la réinstauration de l'indemnité de départ à la retraite et de l'apurement des arriérés à tous les retraités (y compris ceux partis depuis le 1er avril 2011) " et " l'élaboration, l'adoption et l'application de tous les statuts particuliers identifiés par la loi portant statut général de la fonction publique. Les autres revendications portées par les secteurs, ainsi que l'application intégrale des statuts des corps habillés (police, sapeurs pompiers, pénitenciers, et militaires) qui le sont partiellement ".

Des perturbations dans le secteur éducatif

L'accalmie dans le monde éducatif semble être précaire malgré l'ouverture en début



Atsu Atcha (CSET)

du mois des pourparlers entre les acteurs de la famille éducative. Après une trêve de quelques deux semaines, la Coordination des Syndicats des Enseignants du Togo (CSET) remet à jour le mouvement de débrayage sous prétexte d'insister sur leurs revendications relatives à la question des primes et indem-

nités.

La CSET appelle ses membres, des enseignants, chefs d'établissement et inspecteurs, à une cessation de travail de 72 h à compter du 28 février au 02 mars 2018. Elle les invite au " boycott de toutes les évaluations (remise de sujets et copies, surveillance de toute forme, correction de copies de tous genres, remplissage des bulletins de note etc.) (...) jusqu'à nouvel ordre ".

Le monde social semble se liguer contre l'autorité malgré les efforts de cette dernière à relever les défis dans les différents secteurs d'activités. Mais la grogne s'emballe s'enfler alors même que les pourparlers sont en cours à diffé-

rents niveaux.

Si la STT menace que le mouvement de débrayage est reconductible jusqu'à la pleine satisfaction des doléances ", l'on reste tout aussi inquiet pour le secteur de l'éducation qui ne décolère pas surtout que l'on est à quelques mois du début des examens de fin d'année.

Vivement que les parties mettent de l'eau dans leur vin pour calmer l'ouragan des revendications sociales. Les rencontres entre les parties prenantes doivent se multiplier afin de désamorcer ces grèves qui font tant de mal non seulement aux travailleurs eux-mêmes mais aussi aux populations.

JPB

Les acteurs du dialogue inter togolais à la pause:

Les discussions bientôt délocalisées à Accra pour permettre à Tikpi Atchadam d'expliquer le mécanisme du retour à la Constitution de 92

Suite de la page 3

position. Si Jean-Pierre Fabre signe un accord avec le parti au pouvoir, Tikpi Atchadam Salifou peut rejeter cet accord et accuser Jean-Pierre Fabre de vendu.

Ainsi il va reprendre le mouvement de la rue avec toujours pour slogan " retour à la constitution de 92 ". Ainsi il va reprendre la rue et vouer Jean-Pierre Fabre aux gémonies en le soumettant à un lynchage systématique. Jean-Pierre Fabre va finir

ainsi sa course comme son chef Gilchrist Olympio contre qui il a utilisé les mêmes méthodes pour le clouer au pilori.

Il est donc fort probable que le dialogue se délocalise dans le pays du médiateur où réside le président du PNP qui dit craindre pour sa sécurité alors qu'il n'est menacé par personne. D'ailleurs sa famille qui avait également fui avec lui est rentrée sans être inquiétée par qui que ce soit.

Les leaders de l'opposition doivent arrêter de faire des calculs politiques pour s'impliquer entièrement dans ce dialogue car les Togolais attendent impatiemment l'issue de ce dialogue qui doit créer un climat apaisé gage d'un véritable développement. Les Togolais attendent impatiemment la reprise du dialogue toujours sous l'égide du médiateur ghanéens Nana Akoufo-Addo.

Aliziou Dominique

Violences sexuelles conjugales ou intrafamiliales : Plus d'un milliard de femmes ne bénéficient pas d'une protection juridique

Les violences faites aux femmes sont encore d'actualité. Selon une nouvelle étude de la Banque mondiale intitulée " Les Tendances Mondiales et Régionales de la Protection Juridique des Femmes Contre la Violence Domestique et le Harcèlement Sexuel ", plus d'un milliard de femmes ne bénéficient pas d'une protection juridique contre les violences sexuelles conjugales ou intrafamiliales.

Le rapport révèle également que près de 1,4 milliard de femmes ne sont pas protégées par la loi contre les violences économiques au sein du couple. Cette forme de violence consiste à exercer un contrôle sur la femme en limitant son accès aux ressources économiques (accès à des ressources financières, à l'éducation ou à l'emploi) à des fins d'intimidation ou de menace. En outre, le harcèlement sexuel au travail, en milieu scolaire ou dans l'espace public n'est souvent pas réprimé par la loi.

Ces violences faites aux femmes revêtent multiples formes à savoir : physiques,



Une petite fille subissant une des pire formes de violence faites aux femmes

sexuelles, psychologiques ou économiques. Elles ont des conséquences importantes et parfois dramatiques sur la santé mentale et physique des victimes. Ces violences ont pour effet d'accroître l'absentéisme féminin au travail et de limiter la mobilité des femmes, ce qui réduit leur productivité et leurs revenus. Aussi, les risques d'agression à l'école favorisent l'abandon scolaire chez les filles, tandis que les femmes, privées de libre arbitre au sein du ménage, ne sont pas en mesure de recourir aux services dont elles ont besoin.

" La violence envers les femmes et les filles est une épidémie mondiale qui met en péril leur vie et qui a de lourdes conséquences non seulement sur les premières concernées, mais aussi sur leurs enfants et leur commu-

nauté. Il est indispensable de lutter contre ce fléau pour pouvoir développer le capital humain des femmes, libérer leur potentiel et accroître leur contribution à la croissance économique ", a rappelé M. Quentin Wodon, économiste principal à la Banque mondiale et co-auteur de l'étude.

L'élimination d'ici 2030 de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles et de toutes les pratiques qui leur sont préjudiciables (comme le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales) figure parmi les cibles des Objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies. Au-delà de leur valeur intrinsèque, ces deux cibles sont importantes du point de vue de la réduction de la pauvreté et de l'inclu-

sion sociale. À l'école, par exemple, la lutte contre le harcèlement sexuel peut améliorer la scolarité des filles et leur niveau d'instruction, et, par conséquent, leur permettre d'accéder à des revenus plus élevés à l'âge adulte.

" Alors que l'existence de lois contre les violences envers les femmes est un premier pas important pour garantir leur protection, cet arsenal juridique est encore très faible dans de nombreux pays ", a souligné pour sa part Paula Tavares, spécialiste en droit et en questions de genre à la Banque mondiale et co-auteur de l'étude.

L'étude révèle qu'en matière du harcèlement sexuel, quatre pays sur cinq se sont dotés d'une législation en la matière, mais, ces lois ne couvrent pas la totalité des formes de harcèlement sexuel : dans un pays sur cinq, il n'y a pas de loi

spécifique réprimant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans six sur dix, en milieu scolaire, et dans quatre sur cinq, dans l'espace public.

L'étude de la Banque mondiale s'inscrit dans le cadre plus large de son programme consacré à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

La lutte contre les violences faites aux femmes a désormais été spécifiquement intégrée à plusieurs projets entrepris par la Banque dans une dizaine de pays et portant sur des secteurs tels que les transports ou la protection sociale. En 2017, la Banque mondiale a annoncé la création d'un programme de subventions à l'innovation d'un montant total de 3,4 millions de dollars sur cinq ans et conçu pour mieux prévenir et lutter contre les violences de genre.

Pierre A.

Burkina Faso : Procès du Putsch du 16 septembre 2015 au Burkina Faso, un procès historique

Gilbert DIENDERE et ses 84 coaccusés étaient appelés à la barre le mardi 27 février 2018 en présence d'un public venu pour être témoin. Un soulagement pour le peuple burkinabé en ce qui en est de la tenue effective du procès. Le procès du putsch manqué est évidemment un procès test pour valider l'indépendance de la justice burkinabé après une période aussi sombre de son histoire. Les regards sont tournés vers la salle de banquets de Ouaga 2000 transformée en Palais de Justice pour la circonstance. Un combat sur les fondements des textes juridiques au sujet de la régularité du tribunal qui doit assurer le procès.

Rappel du putsch de septembre 2015 au Burkina Faso

Le mercredi 16 septembre 2015 en plein conseil des ministres et à quelques jours du lancement de la

campagne des élections présidentielles, le gouvernement de la transition est pris en otage par des commandos du Régiment de la Sécurité Présidentielle (RSP).

C'est le matin du 17 septembre que tout se confirme avec une déclaration du porte-parole des putschistes annonçant la prise du pouvoir par le CND dirigé par le Général Gilbert DIENDERE, Commandant en chef du Camp NAABA KOOM. Les insurgés qui n'avaient pas eu la chance de fêter un an de leur grande prouesse démocratique, constataient avec douleur le choc du coup d'Etat qui venait de frapper de plein fouet le gouvernement de l'avion du "VOL AIR TRANSITION" qui venait juste d'amorcer sa vitesse d'atterrissage.

Le peuple burkinabé est appelé à la résistance par le mythique homme SHERIF SY, président du Conseil National de la Transition d'a-

Suite à la page 7



OBSERVATOIRE TOGOLAIS DES MÉDIAS

Instance d'Autorégulation des Médias, Tribunal des Pairs

COMMUNIQUE OTM 001/PT/BE/2018

Depuis le début de la crise socio-politique au Togo en Août 2017, des professionnels des médias sont victimes de menaces de tout genre en raison de leurs opinions ou de la ligne éditoriale de leur organe. Ces menaces sont proférées particulièrement sur les réseaux sociaux, alors que cela ne devrait pas être ainsi compte tenu de la liberté de presse et de la liberté d'expression si chèrement acquises et qui constituent le soubassement de toute démocratie.

Le dernier cas en date dont l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) a été saisi par les victimes, est celui des journalistes Sam DJOBO et Arimiyao TCHAGNAO, directeurs de publication respectivement de « l'Eveil de la Nation » et de « Nouvelle Opinion » en voyage en Europe depuis le 17 février 2018. Ils sont traités sur les réseaux sociaux de « journalistes ventocrates en mission en Europe pour émauser les ardeurs des militants de l'opposition de la diaspora » et menacés d'agressions par « jets des œufs et d'eau sale de cuisine ». Leurs têtes sont mises à prix avec leurs photos étiquetées « wanted ».

L'Observatoire Togolais des Médias est sérieusement préoccupé par les menaces récurrentes à l'encontre des journalistes au Togo et condamne avec la dernière vigueur ces actes attentatoires aux libertés de presse, d'expression et d'opinion.

L'OTM demande aux formations politiques dont les activistes des réseaux sociaux se réclament, de condamner formellement ces actes répréhensibles.

L'organe d'autorégulation des médias invite les autorités togolaises à renforcer les mesures visant à garantir la sécurité et l'intégrité physique des professionnels des médias.

L'OTM saisit cette occasion pour demander, une fois encore à tous les journalistes de faire preuve de prudence dans l'exercice de leur profession.

Ampliations :
-Présidence de la République
-Primature
-HAAC

Fait à Lomé, le 27 février 2018

Pour l'OTM, le Président,

Aimé Komla Dodzi EKPE

Amplifications :
-Ministère de la Communication
-Ministère de la sécurité
-CONAPP
-UJIT
-SAINTJOP
-URATEL
-SYNLICO
-SYNJIT
-PPT
-ATOPPEL

BP : 80714 Lomé - TOGO Tél. : (00228) 22 36 25 35 Cel. : (00228) 90 03 18 24

Burkina Faso :**Procès du Putsch du 16 septembre 2015 au Burkina Faso, un procès historique***Suite de la page 6*

lors, pour barrer la route aux forces rétrogrades. Si pour les putschistes il était question de rétablir la cohésion en prônant l'inclusion; pour les insurgés et la transition, il fallait mettre de côté les adversaires d'hier pour apaiser les cœurs.

Bilan de ce coup d'Etat qualifié dit de " coup d'Etat le plus rapide " : une quinzaine de morts et plus de deux cents blessés avec la destruction des biens et des édifices. Le Boeing "AIR TRANSITION AIRLINE" s'en sort avec beaucoup de dégâts mais réussit son atterrissage avec comme conséquence la destitution du Régiment de la Sécurité Présidentielle (RSP).

Le RSP qui est un régiment d'élites paraissait comme une armée dans une armée. Ce régiment était toujours considéré par les insurgés et certains leaders des OSC comme une gangrène qui pouvait amputer les membres des acquis de l'insurrection. Le RSP était aussi soupçonné de prêter toujours allégeance à Blaise COMPAORE déchu et réfugié depuis le 31 octobre



Le Général Gilbert Diendéré au premier plan.

2014 en Côte D'Ivoire.

Un procès sous haute surveillance militaire dans un rayon de 200 mètres avec des mesures de sécurité qui frustreront les hommes des médias et les populations

Les populations ne se sont pas fait prier pour être déjà à 6h00 à l'ouverture de ce procès prévu pour 9h00. L'important dispositif de fouille aux alentours de la salle des Banquets de Ouaga 2000 aménagée en Palais de Justice pour la circonstance témoignait de l'importance de ce procès.

Le souhait des populations, des leaders des OSC et des victimes était d'assister à ce procès qui devait

être ouvert au public. Il faut rappeler que c'est un tribunal militaire qui est chargé de juger le Général Gilbert DIENDERE et ses coaccusés parmi lesquels le Général Djibrile BASSOLE.

C'est avec surprise que les médias et les populations ont constaté à l'entrée de la salle qu'il était interdit d'y accéder avec un appareil photo, une caméra, un dictaphone ou un portable. Pour les hommes de médias, il était dit que les prises d'images pouvaient se faire avant le début du procès. La "grande muette" venait de prouver qu'elle ne dévoile jamais à l'avance sa stratégie de sécurisation.

Une guerre juridique sur

la régularité du président du tribunal et de la décision portant sur le choix des juges militaires pour ce procès

C'est finalement à 9h 27 minutes que le procès va débuter dans la salle des Banquets de Ouaga 2000. La presse et les populations attroupées aux alentours de la salle voudraient vivre ce moment du grand déballage.

C'est sur fond d'applaudissements bien nourris que le Général Gilbert DIENDERE a fait son entrée dans la salle. Ce qui a suscité la réaction du président du tribunal qui a rappelé les uns et les autres à l'ordre. Les avocats de la défense n'ont pas perdu du temps pour lancer leur offensive judiciaire en relevant l'irrégularité du Président du tribunal dans ses fonctions, et par conséquent l'irrégularité du Tribunal.

L'Article 15 du tribunal militaire qui stipule que seul un militaire de grade supérieur que l'accusé peut se constituer en juge, posait le problème de régularité des juges présents dans la salle. Le Général DIENDERE, selon l'interprétation de cet article selon ses avocats ne devait pas être jugé par ces juges de rang inférieur que lui, estiment ses avocats.

Cependant, les seuls Généraux pouvant juger le Général DIENDERE sont eux aussi cités à comparaître dans cette affaire de Putsch manqué de septembre. Par ailleurs, la loi prévoit qu'en cas de vide, le président du tribunal militaire peut, par décision, nommer des juges qui pourront juger le Général DIENDERE. A ce niveau, les avocats de Gilbert DIENDERE trouvent que le tribunal qui est en face d'eux est selon la loi à ce jour irrégulier.

Pour eux, le décret N°044-2017-AN pris en conseil des ministres en janvier dernier a été publié le 22 février 2018. Or la loi prévoit que c'est après huit (8) jours de publication du décret portant nomination du président du tribunal que celui-ci peut se prévaloir de ses droits à pouvoir présider le tribunal militaire. Cependant si le président du tribunal est irrégulier alors les actes pris par lui et portant nomination des juges chargés de juger

le Général DIENDERE sont eux-aussi irréguliers.

D'autres part, les avocats de la partie civile, eux, sont indignés du comportement de leurs collègues de la défense et se demandent si ces derniers veulent recréer le droit. Le choc entre les deux parties n'a pas duré aussi longtemps. Les avocats de la défense ont quitté la salle d'audience quelques heures après l'ouverture du procès. Et c'est avec surprise que les avocats de la partie civile constatent le report du procès à une date ultérieure. Ils jugent ce report inconcevable, fondé sur la désertion des avocats de la défense.

Le peuple unanime sur un fait

Pour le peuple burkinabé c'est une victoire de savoir que l'impunité a cédé place à une justice pour tous. Plus jamais, aucune force rétrograde ne peut se prévaloir du titre de super citoyen au "Pays des hommes intègres". La satisfaction est unanime en ce qui concerne l'ouverture du procès ce 27 février 2018. " C'est une victoire d'étape ", dixit SMOKEY, un des leaders du mouvement BALAI CITOYEN.

Si les uns disent que les avocats de la défense veulent tordre le cou au droit pour extirper leur client de la justice, les juristes trouvent à leur tour que c'est de bonne guerre dans ces genres de procès pour prolonger le temps de la procédure et tenter de sauver les clients.

Le Général DIENDERE et ses 84 autres compagnons sont accusés de violence sur les populations, meurtre, coups et blessures, dégradation des biens publics, attentat à la sûreté de l'Etat, terrorisme pour le cas du Général Djibrile BASSOLE. Ce procès du putsch manqué sera un cas d'école pour les juges.

Pour le peuple, l'aboutissement de ce procès va permettre de jauger la souveraineté de la justice et le renforcement de la démocratie obtenue dans le sang au lendemain de l'insurrection des 30-31 Octobre 2014.

Correspondant de Ouagadougou, Pierre KORBE



Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS

N° 3383/12/CNSS-DG-DRI-RD-CS-S.Rec 8

COMMUNIQUE

Le code de sécurité sociale dispose en son **article 17** que l'employeur est tenu de verser la totalité des cotisations dues dans les délais requis c'est-à-dire au plus tard le 15 du mois suivant celui auquel se rapportent ces cotisations. Au-delà de cette échéance, toutes les cotisations qui n'ont pas été acquittées sont passibles des majorations de retard jusqu'au jour de leur versement effectif.

Conformément à ces dispositions légales, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe les partenaires sociaux qu'à compter du 1er janvier 2018, toutes les cotisations sociales échues non encore réglées sont frappées de majorations de retard. Ces majorations de retard sont générées et positionnées automatiquement sur les comptes des employeurs défaillants. Elles sont exigibles au même titre que les cotisations principales.

A cet effet, tous les employeurs sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour verser leurs cotisations dans les délais impartis afin d'éviter tout désagrément.

Le Directeur Général de la CNSS compte sur la compréhension de tous pour assurer la pérennité du régime général de sécurité sociale géré par la CNSS.

Fait à Lomé, le 02 FEV 2018

Le Directeur Général



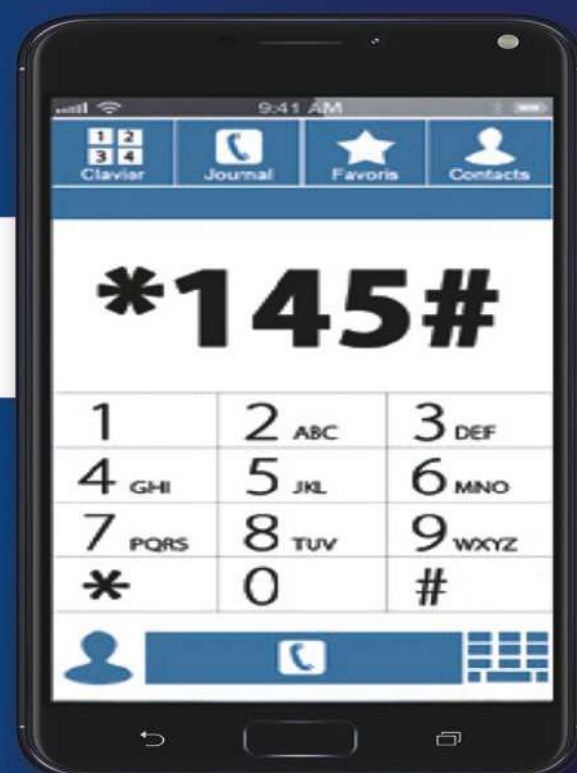
Boulevard Eyadéma 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé 1 LOME - TOGO Tél: (228) 22 25 96 96 Télécopie: (228) 22 51 99 26
BIA-TOGO 00136280001 - 84 CCP - LOME 8310002011001000 UTB 310040544004000
BTIC 05904200167 - 58 SPEC 11354150018 SIAB 01251104005071
ECOBANK 7010231400063401 Diamond Bank 223004172016-68 ORABANK Lomé 030301992001-83
BOA 01002 001103970008 39 SOCIETE GENERALE 01000 00024320101 46 CORIS BANK 01001 000241024101 96



**Conducteurs de Taxi et de Taxi - moto,
PAYEZ facilement l'IRTR
à partir de votre mobile**



***145*6*5*2#**



Saisissez le numéro d'immatriculation de l'engin

*(Exemple : TG **** BG)*

**Vous recevez la notification d'imposition
précisant le montant à payer**

Confirmez le paiement

**Saisissez votre code secret de compte TMoney
pour valider la transaction**

*Vous recevez enfin un message de validation ou de l'invalidation de
l'opération.*

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Togotelecom

COMMUNIQUÉ

**LE GROUPE TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTEL E QU'ELLE POURRA
DESORMAIS PAYER SES FACTURES TELEPHONIQUES ET INTERNET VIA LE SERVICE T
MONEY. POUR PAYER LES FACTURES VIA T MONEY, LE CLIE NT A DEUX OPTIONS :**

- 1- PAYEZ SA PROPRE FACTURE EN TAPANT LE CODE * 145*6*3*2*1#**
- 2- PAYEZ LA FACTURE D'UN TIERS EN TAPANT LE CODE * 145*6*3*2*2#**

**POUR EFFECTUER L'OPERATION VIA T MONEY, LE CLIENT D OIT SE SERVIR DE SON
NUMERO DE COMPTE DE FACTURATION INSCRIT DANS L'ANGL E SUPERIEUR DROIT DE LA
FACTURE TELEPHONIQUE IMPRIMEE.**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE 119 OU LE 22 00 01 19 !

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDÉLITÉ.

LA DIRECTION GÉNÉRALE